

remarques, se fera en conformité de l'ensemble de la politique nationale sur les eaux.

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, mes collègues traiteront d'un bon nombre des problèmes que soulève ce bill, et le discours du ministre. Il y en a cependant un dont je veux parler, et j'espère que le ministre m'écouterà. Selon la définition contenue dans le bill, les eaux en question sont celles du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ce que nous voulons savoir, c'est ce qu'on entend par les territoires du Nord-Ouest? Comprennent-ils les îles de l'archipel Arctique?

L'hon. M. Chrétien: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: Je suis heureux de l'entendre. Le fait est certainement confirmé par le conseil du Nord qui, en 1918, indiquait que le district provisoire de Franklin, qui fait partie des territoires du Nord-Ouest, en était une division. Dans ce cas, il se pose une question sur laquelle le ministre ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont tergiversé bien trop longtemps.

Depuis un an, nous de ce côté-ci de la Chambre avons demandé au gouvernement d'éclaircir sa position en ce qui concerne l'archipel Arctique et la propriété de ces eaux. Un certain nombre d'autorités sont d'avis que les eaux comprises dans les limites des lignes de base tirées autour de l'archipel Arctique sont des eaux intérieures du Canada. Le gouvernement s'est abstenu de le confirmer. J'ai demandé au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de préciser leur position, mais je n'ai pas reçu de déclaration claire et positive. Ils ont bafouillé et débattu la question. Si telle est la situation, et plusieurs autorités sont de cet avis, alors les eaux comprises dans les limites des lignes de base tirées autour de l'archipel Arctique sont des eaux intérieures.

Avant de clore le débat, j'espère que le ministre nous dira si, aux termes du projet de loi, ces eaux sont considérées comme des eaux intérieures. Les députés et toute la population canadienne veulent être fixés sur cette question importante, étant donné que le gouvernement du Canada a autorisé le passage dans ces eaux du pétrolier *Manhattan*. Nous ne pouvons dissocier le problème de la pollution de celui du passage de ce pétrolier et d'autres navires dans ces eaux. Quelle est l'attitude du gouvernement? La question a été soulevée bien des fois et encore aujourd'hui. Le député d'Oxford (M. Nesbitt), le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), le chef de l'opposition (M. Stanfield) et moi-

[L'hon. M. Chrétien.]

même avons tous demandé au gouvernement de nous faire connaître son attitude sur la question. Nous avons demandé au gouvernement: Quelle est votre politique? quelle est votre attitude? quelles sont, selon vous, les eaux qui se trouvent sous la juridiction du Canada? Aucune réponse claire et précise n'a encore été apportée. C'est une question trop importante pour être écartée et ce bill la repose directement.

• (3.30 p.m.)

En réponse à une question à la Chambre, quant au statut de ces eaux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il n'était pas sûr. Il n'a rien pu préciser. J'ai demandé s'il s'agissait d'eaux intérieures ou territoriales. Beaucoup de choses dépendent de la réponse. Mais bien que souvent nous ayons demandé au gouvernement de répondre, nos honorables vis-à-vis ont été incapables de le faire. Aujourd'hui encore, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Transports (M. Jamieson) n'ont pu régler cette question. Toutes les règles du droit international permettent de déclarer que ces eaux sont des eaux intérieures, adjacentes au littoral, et qu'ainsi elles relèvent de la juridiction de notre pays. Et même si elles étaient des eaux territoriales, notre pays est en droit d'établir des règlements clairs et concis qui permettront de protéger le Nord.

C'est très joli de la part du ministre d'évoquer les dommages écologiques. Nous sommes d'accord pour les autres eaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je voudrais que le ministre analyse attentivement cette question, car elle est carrément posée dans le bill que nous examinons. Mon ami, le député d'Oxford, évoquera plus directement cette question, et d'autres députés aussi.

Je vais aborder maintenant un autre problème qui me préoccupe beaucoup. Je suis choqué et surpris à l'idée qu'en mettant au point ce texte de loi, le gouvernement et le ministre auraient omis de prendre en considération les vues des conseils du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Nous examinons un bill qui n'est pas considéré généralement comme un bill financier; il comporte une recommandation adressée à Son Excellence au sujet des dépenses. Il est néanmoins prévu de mettre en place deux offices des eaux ainsi que d'un certain nombre de fonctionnaires. Manifestement, s'il n'y a aucune recommandation conforme au Règlement de la Chambre et à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique tout fonctionnaire qui serait désigné pour les Territoires du Nord-Ouest figurerait déjà sur les feuilles d'émargement d'Ottawa. La chose est claire, à moins, bien sûr, que le ministre ait pu dénicher un grand nombre de gens qui, pour des raisons philanthropiques, sont dispo-